



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

## COMITE DE PROGRAMMATION DU MERCREDI 3 juillet 2019

### COMPTE RENDU

#### Séance du 3 juillet 2019

Date de convocation : 21 juin 2019

**Membres en exercice** : 24 titulaires et 24 suppléants

**Membres votants** : 14/24 puis 15/24 en cours de séance

**La règle du double quorum est respectée tout au long de la séance** : quorum général 14/24, quorum privé 9/14.

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

Présents :

Collège des collectivités :

**Avec voix délibérative** : Pierre Martinez, Olivier Penin, Marie Pasquet, Jean-Pierre Bondor, Henry Sarrazin, Claude Barral

**Sans voix délibérative** : Richard Pitaval

Collège des consulaires :

**Avec voix délibérative** : Pascal Chabert,

Collège des associations :

**Avec voix délibérative** : Daniel Payen, Lysa Jonquet, Robert Lefort et David Quinot (1 voix)  
Stéphan Jannez, Nadine Jouanen

Collège société civile :

**Avec voix délibérative** : Claude Constant, Annelise Chevalier, Catherine Berti,

**Sans voix délibérative** : Daniel Rémy,

**Techniciens et partenaires invités** :

Jean Luc Fabre Conseil départemental de l'Hérault, Zoé Valat Conseil départemental du Gard

**Equipe du GAL:**

Maxime Charlier, Aude Faye, Lisette Lesueur, Catherine Bazile

M. le Président, Pierre Martinez, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants du Comité de programmation et positionne cette réunion comme la dernière avant les congés d'été.

Il rappelle l'ordre du jour et présente Mme Faye et Mme Lesueur récemment embauchées aux postes d'animatrice LEADER et gestionnaire des fonds européens.

Il précise également que le PETR change de locaux fin juillet pour s'installer à Aimargues.

Le Président, M. Pierre Martinez ouvre la séance de ce comité de programmation.

L'ordre du jour est le suivant :

#### **I- Programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion**

- a) Programmation des dossiers selon retour des instructions de l'Autorité de gestion
- b) Déprogrammation pour abandon et selon avancée des mises en paiement

## II- Avis d'opportunité et programmation sur les projets suivants :

- a) FA1 Entrepreneuriat : Développement de l'entreprise EquiD-forme (soin chevaux) à Aigues-Mortes
- b) FA 2 Tourisme : Circuit touristique « Détours Savoir-Faire » CMA30
- c) FA 2 Tourisme : Soutien et animation réseau menés par la mission tourisme du PETR
- d) FA 2 Tourisme : Valoriser et promouvoir le chemin de St Jacques de Compostelle EPIC Office du tourisme de la Petite Camargue
- e) FA 2 Tourisme : Valorisation numérique du Site des Terriers (Villevieille) – Réalisation CC Pays de Sommières
- f) FA 2 Tourisme : Compensation du handicap visuel et auditif de la visite du site d'Ambrussum
- g) FA 3 Employabilité : Création d'une salle de formation à Sommières – FD CIVAM
- h) FA 4 Cohésion sociétale : Aménagement de la bibliothèque à Saint-Christol

## III-Questions diverses

- Intégration de la commune de Parignargues
- Suite donnée aux dossiers de l'appel à projets 2019 + nouveaux dossiers déposés sur la Fiche Action 5 Patrimoines.

## I - PROGRAMMATION/DÉPROGRAMMATION :

**Objet : Ajustement, programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion**

### a) Programmation des dossiers selon retour des instructions de l'Autorité de gestion

Sont présentés les dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable et un rapport d'instruction selon le retour de l'autorité de gestion et propose de programmer ces dossiers.

#### Dossiers ayant reçus un avis d'opportunité favorable

Fiche Action	Dossiers	Porteur	Note obtenue	FEADER en euros	Coût total en euros
FA 2 Tourisme	Création d'un hôtel à Gallargues-Le-Montueux	SAS La Maurelle	13/20	20 440,40 €	58 400,85 €
FA 3 Employabilité	Réseau d'entreprises engagées localement	PLIE Est-Héraultais	12,5/20	7 762,21 €	12 128,47 €
FA 4 Cohésion sociétale	Aménagement de la place de Montmirat	Commune de Montmirat	14/20	14 044,96 €	21 945,25 €

**Vote : Pour : 12**

Un non votant concerné par le projet REE'L, M. David Quinot.

**Abstention : 0**

**Contre : 1**

## II- AVIS D'OPPORTUNITE :

### Fiche Action 1 Entreprenariat : Développement de l'activité de balnéothérapie pour équidés Maître d'ouvrage : SARL EquiD'forme

<b>Fiche Action 1 Entreprenariat : Développement de l'activité de balnéothérapie pour équidés</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SARL EquiD'forme</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Quartier des Boudes - Algues-Mortes			
<b>Calendrier d'exécution</b>	01/11/2019 au 31/01/2020			
<b>Objectif fiche action</b>	Le centre de remise en forme pour chevaux (200 chevaux depuis 2017) répond à une forte demande locale et à une clientèle de la France entière. L'entreprise souhaite augmenter sa capacité d'accueil et améliorer ses équipements: chauffage, recyclage et traitement de l'eau, purificateur de foin, aménagement paysager et agrandissement du paddock.			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démarche écologique</li> <li>▪ Activité innovante (unique dans la région) et de qualité participant à la filière équine</li> <li>▪ 1 embauche salariée</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat d'équipements : citerne, appareil UV, chauffe-eau solaire, purificateur de foin</li> <li>▪ Aménagement : réseau d'arrosage, aménagement paysager, barrières et clôture en bois</li> </ul>			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> CC terre de Camargue Autofinancement	40 % 10 % 50 %	27 435,63 € 10 974,24 € 2 743,56 € 13 717,83 €	Taux maxima d'aide publique = 50 % Taux FEADER = 80 %

Il s'agit d'une activité nouvelle sur le territoire, voir même au-delà (Gard, Hérault) qui s'appuie sur des exigences environnementales fortes.

Mme Berti trouve le projet très intéressant, en lien avec les activités équestres du territoire (travail des chevaux).

Soumis à la grille de sélection en Comité de programmation, le projet obtient une note de 13.5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

### Fiche Action 2 : Création d'un itinéraire touristique Détours Savoir-Faire Maître d'ouvrage : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

<b>Fiche Action 3: Création d'un itinéraire touristique Détours Savoir-Faire</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard</b>			
<b>Localisation du projet</b>	CC Pays de Sommières, Rhône-Vistre-Vidourle, Petite Camargue et Terre de Camargue			
<b>Calendrier d'exécution</b>	2019 - 2020			
<b>Objectif fiche action</b>	La CMA 30 projette de créer un itinéraire de visites d'ateliers de métiers d'art et métiers de bouche. L'accompagnement des artisans par la CMA30 professionnalisera les entreprises à l'accueil des touristes : accueil de groupes, mise aux normes, bases d'anglais, visibilité sur le web, présentation des produits, obtention de labels, démarche de développement durable,...			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tourisme d'expérience avec des ateliers participatifs et des démonstrations</li> <li>▪ Valorisation patrimoniale du savoir-faire local (visites scolaires)</li> <li>▪ Amélioration du chiffre d'affaires des artisans (vente directe et atelier/formation)</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Page Internet, brochure</li> <li>▪ Prestations mutualisées (ex: photographe)</li> <li>▪ Temps agent CMA30</li> </ul>			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> 4 communautés de communes CD Gard Autofinancement	64 % 8 % 8 % 20 %	61 750,00 € 39 520,00 € 4 940,00 € 4 940,00 € 12 350,00 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %

La question est posée du nombre d'artisans participants à la démarche.

C'est un projet en phase de démarrage, l'animation est à faire.

M. Martinez souligne que l'idée est de favoriser le territoire et de fixer les activités.

M. Rémy constate un manque d'animation et de réseau.

Le comité technique a souhaité que la démarche soit étendue au territoire du Pays de Lunel et privilégie les partenariats avec le secondaire (collèges notamment).

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

**FA 2 Tourisme : Soutien au réseau d'acteurs dans le cadre de la stratégie Tourisme en Vidourle Camargue**

**Maître d'ouvrage : PETR Vidourle Camargue**

<b>FA 2 Soutien au réseau d'acteurs dans le cadre de la stratégie Tourisme en Vidourle Camargue</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>PETR Vidourle Camargue</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Territoire du PETR			
<b>Calendrier d'exécution</b>	19/03/2019 au 31/12/2019			
<b>Objectif fiche action</b>	L'animation par la mission Tourisme du PETR permet la cohésion et la complémentarité des acteurs du tourisme par le biais notamment de labels et chartes de qualité (ex : Eco-Tourisme, Accueil vélo, Sites remarquables du goût, Vignobles et Découvertes). De nouvelles offres seront encouragées : formation des professionnels à l'œnotourisme, une appli de guidage vocal, sentiers « chemin des huguenots », carte des vins Interdépartementale.			
<b>Points d'Intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réponse à la demande E-tourisme et agro-tourisme</li><li>▪ Diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement</li><li>▪ Notoriété à résonnance nationale</li><li>▪ Nombreux liens partenariales</li></ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Formation à l'œnotourisme, animation Eco-tourisme,</li><li>▪ Appli de guidage vocal</li><li>▪ Outils de communication (supports papier et matériel pour salon)</li></ul>			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Coût total éligible</b>		<b>14 822,35 €</b>	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	<b>Aide Leader</b>	<b>64 %</b>	<b>9 486,30 €</b>	
	<b>Autofinancement</b>	<b>36 %</b>	<b>5 336,05 €</b>	

Il s'agit d'un travail de plusieurs années. 2 Réseaux d'ambassadeurs ont fusionné dernièrement pour mieux représenter le territoire. Un gros volet porte sur la candidature au label « Vignoble et découverte ». L'application « Gard Evasion » vient en appui également à l'application « Patrimoine en éveil ».

M. Lefort demande s'il s'agit de la même application que sur la voie verte ? Oui en effet.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 15/20.

L'instruction de l'autorité de gestion valide le montant FEADER de 9 486,30 € soumis à validation du comité.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12

Un non votant concerné par le projet, M. Martinez

Abstention : 1

Contre : 0

**Fiche Action 2 Tourisme : Valoriser et promouvoir le chemin de St Jacques de Compostelle**  
**Maître d'ouvrage : Office du tourisme de la Petite Camargue**

<b>Fiche Action 2 Valoriser et promouvoir le chemin de St Jacques de Compostelle</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Office du tourisme de la Petite Camargue</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Vauvert, Beauvoisin et Le Caillar			
<b>Calendrier d'exécution</b>	05/07/2019 au 31/12/2019			
<b>Objectif fiche action</b>	Le projet vise à améliorer la visibilité de l'itinéraire St-Gilles / Vauvert / Gallargues-le-Montueux et de faire reconnaître Vauvert comme une étape gardoise. La valorisation du chemin de St Jacques de Compostelle passera par des panneaux signalétiques, des silhouettes de pèlerins, un espace détente ombragée et un cloutage au sol.			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valorisation du patrimoine historique auprès des touristes et des locaux</li> <li>▪ Incitation à un tourisme « doux »</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signalétique</li> <li>▪ Mobilier urbain</li> <li>▪ Brochure</li> </ul>			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> Autofinancement	64 % 36 %	<b>24 832,00 €</b> <b>15 892,48 €</b> 8 939,52 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %

M. Chabert demande si la signalétique respecte la signalétique nationale. Effectivement il y aura harmonisation avec celle de St Gilles et des exigences sont applicables dans le cadre du Grand Site de France.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 12/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**  
**Abstention : 1**  
**Contre : 0**

Arrivée de M. Barral, le quorum passe de 14 à 15 votants.

**Fiche Action 2 Tourisme : Valorisation numérique du site des terriers (Villevielle)**  
**Maître d'ouvrage : CC Pays de Sommières**

<b>Fiche Action 2 Outil multimédia de valorisation du site archéologique des Terriers</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Communauté de communes Pays de Sommières</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Villevielle			
<b>Calendrier d'exécution</b>	03/05/2019 au 31/12/2019			
<b>Objectif fiche action</b>	Suite à la restitution des vestiges en surface, il s'agit de mettre en valeur le site par un projet d'interprétation numérique sous forme d'un roman graphique avec narration et ambiance sonore. Les 3 dispositifs prévus sont : une appli web « Hors-les-murs », une appli smartphone « In situ », une appli « jeune public » ludique.			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répond à la nouvelle clientèle (E-tourisme)</li> <li>▪ Complémentarité avec les châteaux de Villevielle et de Sommières</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conception/ réalisation d'une application multimédia</li> </ul>			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> Région Occitanie Autofinancement	64 % 16 % 20 %	<b>59 950,00 €</b> <b>38 368,00 €</b> 9 592,00 € 11 990,00 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %

M. Martinez salue l'offre moderne d'interprétation de ce patrimoine et en particulier son orientation vers le jeune public.

Il y aura 3 applications, sur place, site internet, jeux pour jeune public.

M. Jannez appui sur le lien école/collège/famille.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**

Un non votant concerné par le projet, M. Martinez

**Abstention : 0**

**Contre : 1**

**Fiche Action 2 Tourisme : Compensation du handicap visuel et auditif de la visite du site d'Ambrussum**

**Maître d'ouvrage : CC Pays de Lunel**

<b>Fiche Action 2 Compensation du handicap visuel et auditif de la visite d'Ambrussum</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Communauté de communes Pays de Lunel</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Site d'Ambrussum – Villetelle			
<b>Calendrier d'exécution</b>	2019 – 2020			
<b>Objectif fiche action</b>	Le site d'Ambrussum est déjà éligible au label <i>Tourisme et handicap</i> pour les déficiences cognitives et motrices. Il propose aujourd'hui des outils de médiation innovants adaptés aux handicaps visuels et auditifs afin d'accueillir tous les citoyens. Cela apportera un avantage au territoire en se dotant d'une offre spécifique (label touristique 4 Handicaps).			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tourisme innovant</li> <li>▪ Renforce la cohésion sociale</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traduction LSF et braille (films et documents)</li> <li>▪ Matériel tactile et braille (ex : tableau en relief, reproduction d'objets)</li> <li>▪ Guidage PMR</li> </ul>			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Coût total éligible</b>		<b>25 880,20 €</b>	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	<b>Aide Leader</b>	<b>41 %</b>	<b>10 528,12 €</b>	
	Région Occitanie	20 %	5 176,04 €	
	Conseil départemental 34	19 %	5 000,00 €	
	Autofinancement	20 %	5 176,04 €	

Le site d'Ambrussum mène une action remarquable en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le Territoire après avoir favorisé l'hébergement, poursuit son action sur l'animation.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 19/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 12**

Un non votant concerné par le projet, M. Sarrazin

**Abstention : 2**

**Contre : 0**

**Fiche Action 3 Employabilité : Création d'une salle de formation à Sommières**  
**Maître d'ouvrage : FD Civam 30**

<b>Fiche Action 3 Création de salles de formation à Sommières</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Fédération départementale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural du Gard</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Centre de Sommières			
<b>Calendrier d'exécution</b>	01/03/2020 au 28/02/2021			
<b>Objectif fiche action</b>	Le FD CIVAM 30 projette d'acquiescer l'ancien bâtiment du site Orange pour y installer son siège, un tiers-lieu et des salles de formation /séminaire (46 et 36 m²). Les salles seront principalement à usage de la FD CIVAM 30, qui dispense des formations (138 jours de formation et 480 bénéficiaires par an).			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situation accessible et proche de divers services</li> <li>▪ Réhabilitation d'une friche industrielle</li> <li>▪ Participe à l'animation du tissu économique agro-rural</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assistance AMO / MOE</li> <li>▪ Aménagement des salles</li> <li>▪ Matériel et équipement</li> </ul>			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> Co-financeur à définir Autofinancement	59 % 21 % 20 %	<b>83 600,00 €</b> <b>50 000,00 €</b> 16 880,00 € 16 720,00 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %

M. Martinez fait part d'une convention avec la CC Pays de Sommières sur le traitement des déchets verts et s'en félicite.

Outre les actions propres au CIVAM, les salles pourront accueillir d'autres types de formations.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 15/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**

Un non votant concerné par le projet, M. Payen

**Abstention : 0**

**Contre : 1**

**Fiche Action 4 Cohésion sociétale : Aménagement de la bibliothèque de St Christol**  
**Maître d'ouvrage : Communes d'Entre-Vignes**

<b>Fiche Action 4 Aménagement d'une médiathèque dans l'ancien château des hospitaliers</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Comme d'Entre-Vignes</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Centre de Saint Christol			
<b>Calendrier d'exécution</b>	01/06/2019 au 01/03/2020			
<b>Objectif fiche action</b>	Le projet consiste en l'aménagement d'une salle de consultation, d'une salle Informatique et d'une cour Intérieure. Ce « 3ème lieu » dédié à l'information, l'étude, la culture et la détente mènera des actions adaptées à chaque public (séniors, demandeurs d'emploi, ados, tous petits, scolaire, personnes handicapées).			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtiment accessible PMR et construction durable « BDC »</li> <li>▪ Participation à la cohésion sociale</li> <li>▪ Mise en valeur d'un bâtiment patrimonial</li> <li>▪ Création d'un emploi d'animateur</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux gros œuvre et 2<sup>nd</sup> œuvre</li> </ul>			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> Etat Région Occitanie Conseil départemental 34 Autofinancement	41 % 20 % 19 % 20 %	<b>280 000,00 €</b> <b>50 000,00 €</b> 95 333,00 € 40 000,00 € 11 566,00 € 83 100,00 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %

Un point à souligner c'est l'intégration de ce projet dans un bâtiment patrimonial, allié à une démarche bâtiment durable.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**  
**Abstention : 2**  
**Contre : 0**

### III- QUESTIONS DIVERSES :

a) Intégration de la commune de Parignargues :

La commune a intégré la communauté de communes Pays de Sommières. Elle quitte donc le GAL De Garrigues et Costières pour rejoindre le GAL Vidourle Camargue. La commune a délibéré en ce sens.

Le comité de programmation doit approuver l'entrée de la commune de Parignargues dans son périmètre.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 15**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

b) Suite donnée au dossier de l'appel à projet Patrimoine 2019  
 + Nouveaux dossiers déposés sur la Fiche Action 5 - Patrimoine

	FA1 Entreprenariat	FA2 Tourisme	FA3 Employabilité	FA4 Cohésion sociétale	FA5 Patrimoines	FA6 Coopération	FA7 Animation PETR
Enveloppe Fiche-Action	263 304 €	338 343 €	158 129 €	423 195 €	<b>571 171 €</b>	64 286€	605 000€
Projets programmés	12 projets 161 276 €	8 projets 206 916 €	6 projets 96 905 €	10 projets 202 665 €	<b>14 projets</b> <b>371 171 €</b>	1 projet 32 000 €	3 projets 253 359 €
Montant disponible	102 028 €	131 427 €	61 224 €	220 530 €	<b>200 000 €</b>	32 286 €	351 641 €
Dossiers en opportunité yc CP 03/07/19	3 projets 60 974 €	8 projets 188 579 €	3 projets 74 208 €	8 projets 259 479 €	<b>8 projets</b> <b>200 000 €</b>	1 projet	4,5 projets 269 727 €
Projection de l'enveloppe restante	41 054 €	-57 152 €	-12 984 €	-38 949 €	<b>0 €</b>		0 €

M. Martinez fait un point sur les dossiers non retenus et la susceptibilité de certains élus.

Il rappelle que le comité de programmation est souverain. Il doit être indépendant. Ce garde-fou est fondamental pour la crédibilité du programme européen.

Concernant les projets privés, difficile à financer, c'est une des limites du programme LEADER dont il est bien conscient. Ce sujet a été évoqué lors de sa participation à d'une émission de radio associative. Il invite tous les membres du comité à se faire le relai d'information et orienter les porteurs de projets potentiels sur le PETR.

M. Charlier informe que la réalisation des projets entraine souvent des sous-réalisations. Les montants de FEADER seront réattribués dans leurs fiches actions respectives.

De plus le portefeuille de projets à venir, plus important que les fonds disponibles sur les fiches actions, feront l'objet d'une demande d'enveloppe complémentaire à la Région en fin d'année.

M. Lefort demande ce qu'il en est de l'obligation de communication des porteurs de projets ?

Les obligations de publicité sont communiquées aux porteurs de projets et le GAL, lors de la « visite sur place », obligatoire au moment du paiement, s'assure que la communication est bien présente.

M. Martinez, au-delà de l'obligation, tient à la visibilité de l'Europe sur le territoire.

**Prochaine rencontre :**

- Comité technique - mercredi 25 septembre
- Comité de programmation - mercredi 9 octobre

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 15h30.

**Le Président,  
Pierre MARTINEZ**